

SÉANCE du 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la Salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Délibération n° 2016-04-08

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 7 - Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

Pouvoirs : 4 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Objet : FINANCES : Approbation des Comptes de Gestion des Budgets 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M4, M14 et M49 ;

Le Président rappelle que le Compte de Gestion du Receveur communautaire retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif et que leurs résultats doivent concorder.

Après présentation des comptes de gestion 2015, le Président propose :

- de donner acte de la présentation faite des Comptes de Gestion 2015 ;
- de déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32
CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC, de la Communauté de Communes dressés pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 06.04.2016

Et

Publication ou Notification du : 06.04.2016

Pour extrait conforme

Le Président,

Denis MARDESSON

